

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars, les membres de l'assemblée déléguée du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle des fêtes de Villeneuve les Bouloc.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Eliséo BONNETON, Stéphanie CALAS, Didier
CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Philippe SEILLES

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 21/03/2023

Membres présents : 38
Pouvoir : 3

CCCB : Joël CAMART, Diane ESQUERRE, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Anne-Sophie PILON, Thierry
SAVIGNY, Pierre ARTIGUE, Guillaume DE ALMEIDA CHAVES, Charles DE LASSUS SAINT GENIES,

CCF : Nadine ABAD-LAHIRLE, Michèle BEGUE, Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Sandrine SIGAL, Serge
TERRANCLE, Patrick IGON, Pierre JEANJEAN, Jacques OF

CCHT : Chantal AYGAT, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Sébastien NOEL, Patricia
OGRODNIK, Bruno PASQUIER

CCVA : Thierry ASTRUC, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Mylène MONCERET, Daniel REGIS, Jean-Michel
MICHELOT

Absents ayant donné pouvoir : Caroline SALESES à Stéphanie CALAS, Colette SOLOMIAC à Virginie CLAVEL, Denis
DULONG à Patrice LAGORCE

Secrétaire de séance : Diane ESQUERRE

Domaine : Contractualisation

Délibération n°: 23/088

Objet : Accompagnement et suivi des contrats « Bourg Centre »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional n°2021/AP-JUILL/02 en date du 2 juillet 2021 portant délégation

du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu les délibérations n°2021/AP-MARS/14 en date du 25 mars 2021 et n° 2021/AP-DEC/07 du 16 décembre 2021 portant orientations et principes pour la nouvelle génération de Politique Contractuelle Territoriale Occitanie 2022-2028, adoptant les principes directeurs relatifs à la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale en faveur des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional N°2023-02/12/01 en date du 9 février 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays Tolosan élargi à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain,

Vu la délibération n°22/064 du PETR Pays Tolosan en date du 8 septembre 2022 approuvant la candidature du PETR Pays Tolosan élargi à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain au Contrat Territorial Occitanie,

Vu la délibération n°22/071 du PETR Pays Tolosan en date du 14 décembre 2022 approuvant son Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée élargi à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Coteaux Bellevue n° 2022.55 en date du 12 décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC des Hauts Tolosans n° 08122_06 en date du 8 décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC du Frontonnais n° 22/123 en date du 15 décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Val'Aïgo n° 2022-116 en date du 8 décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC des Coteaux du Girou n° 2022-11-111 en date du 29 novembre 2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC le Grand Ouest Toulousain n° 210 en date du 15 décembre 2022.

Dans le cadre de son Contrat Territorial Occitanie/ Pyrénées Méditerranée 2022-2028, le PETR Pays Tolosan est le relais local de la Région pour le Contrat « Bourg-Centre », dispositif dument explicité dans l'Objectif Stratégique 1 « Développer des équipements et services à la population » mesure 1.2 « Accompagnement à un projet global et transversal de développement et de valorisation de Bourg Centre » .

Il permet de soutenir les projets de développement et de valorisation des Bourgs-Centres portant notamment sur l'aménagement des espaces publics résilients, des équipements structurants....

L'élaboration du contrat Bourg-Centre se fait en partenariat avec la Région Occitanie, le PETR Pays Tolosan, le CAUE, et les six Communautés de Communes. Sur le territoire du PETR Pays Tolosan, ce dispositif est diversement décliné :

- **8 contrats Bourgs Centres approuvés sur la période 2018-2022 qui peuvent être renouvelés par voie d'avenant**

Bouloc (décembre 2018), Fronton (juin 2019), Grenade (juillet 2019), Villemur-sur-Tarn (juillet 2019), Castelnaud'Estrétefonds (décembre 2019), Fontenilles (décembre 2019), Merville (décembre 2019), Communauté de Communes des Coteaux du Girou- Gragnague / Garidech / Lapeyrouse-Fossat / Verfeil / Montastruc-la-Conseillère - (juin 2020),

- **5 Pré-candidatures ou candidatures en cours :**

Bessières, Cadours / Daux, Labastide Saint-Sernin, Montberon, Rouffiac-Tolosan,

- **13 communes éligibles, dont certaines vont faire acte de candidature :**

Buzet-sur-Tarn, Castelmaurou, Cépet, Larra, La Salvétat-Saint-Gilles, Léguevin, Lévigac, Montaigut-sur-Save, Pechbonnieu, Plaisance-du-Touch, Saint-Geniès-Bellevue, Saint-Loup-Cammas, Saint-Sauveur.

Le PETR Pays Tolosan coordonne plusieurs outils contractuels permettant de réaliser les actions en cohérence avec le projet de territoire.

Le PETR Pays Tolosan peut accompagner les projets inscrits dans le cadre d'un Contrat Bourg-Centre au travers du :

- Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée 2022-2028, approuvé en Commission Permanente de la Région le 9 février 2023 ;
- Contrat de Relance et de Transition Écologique 2017-2021, signé avec l'Etat le 17 juillet 2017 ;
- Dispositif LEADER 2023-2028 approuvé en Commission Permanente de la Région, Autorité de Gestion, le 9 février 2023 ;

Plusieurs collectivités vont, soit continuer à déployer ce dispositif par voie d'avenant, soit s'engager dans cette nouvelle vague de contractualisation.

Le PETR Pays Tolosan soutient les démarches Bourg Centre pour les collectivités du territoire qui veulent continuer à bénéficier de ce dispositif ou qui vont s'y engager.

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- **Autoriser** le Président à signer tous les avenants et contrats à venir présentés par les collectivités du territoire concernées par le CTO du PETR Pays Tolosan,
- **Autoriser** le Président à signer tout acte et à procéder à toutes formalités liées au dispositif Bourg Centre.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 28 mars 2023.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 8 mars 2023
Au registre sont les signatures